



DECLARATION PREALABLE AU CHSCTRPN DU 24 JUIN 2015.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et messieurs les représentants du personnel,

Chers collègues,

La politique d'austérité menée de longue date par notre ministère n'a plus sa place au sein de ces instances que sont les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale.

Nous devons désormais nous engager à corps perdu dans une véritable démarche de prévention des Risques psychosociaux qui gangrènent notre institution et de réelle amélioration des conditions de travail.

Depuis trop longtemps, l'ensemble des organisations syndicales affiliées à la fédération des Fonctions publiques CFE-CGC, dénoncent la dégradation inique des conditions de travail des collègues et le désengagement inacceptable de l'employeur public qui se réfugie systématiquement derrière des contraintes budgétaires.

Le problème est désormais bien trop sérieux pour se satisfaire d'un tel discours d'économie d'échelle.

Les conditions de vie professionnelles et familiales de nos collègues se dégradent non plus d'année en année mais de jour en jour, et ce ne sont pas les indicateurs RPS qui nous démentiront, quand bien même nous estimions qu'il faille y apporter certaines modifications ou incréments.

Malgré des statistiques au rouge et une courbe des suicides qui croît, la situation se dégrade et chaque jour voit son lot de missions toujours plus nombreuses et plus contradictoires les unes que les autres imposé dans les services.

Comment l'administration policière espère t'elle rendre tout son sens au métier de policier si parallèlement aux mesures engagées dans la prévention des RPS, elle s'évertue à faire fi des engagements et de la détermination de son propre ministre, qui en l'occurrence, a rappelé très récemment son attachement à la conduite d'une gestion qualitative des ressources humaines soucieuse de soutien professionnel et de perspectives de carrière ?

A cela, nous réitérons notre proposition de mise en place d'une nouvelle organisation administrative enfin dotée d'une véritable Gestion des Ressources Humaines instituant la création d'un métier de gestionnaire des ressources humaines. Un nouveau métier qui rendrait sa place à l'humain et au respect des hommes, en lien avec les acteurs en charge de l'ensemble des thématiques liées aux RPS, une réelle mission de GRH indépendante et directement rattachée à la DRCPN.

En effet, nous partons du principe que la souffrance au travail physique et ou mentale est la résultante incontestable des problèmes de reconnaissance professionnelle, de management, d'organisation, de charge de travail, de tension sur les objectifs et valeurs non partagées, de réorganisations anarchiques et arbitraires en tout genre, subis par les agents du périmètre police.

Par ailleurs, comment endiguer la courbe tragique des suicides, si les mesures de prévention mises en place se voient contrariées au motif récurrent des impératifs et des nécessités de service ? Nous aurons ici l'occasion d'y revenir lorsque nous aborderons le bilan annuel du SSPO.

Nous rappelons notamment au titre de cette thématique, notre revendication à une installation rapide d'un CHSCT dédié au suicide.

Mais aussi, comment aboutir au réel renforcement des moyens des membres des CHSCT de proximité, si notre institution n'appréhende pas le métier, les enjeux ou les risques professionnels des agents de la police nationale de la même manière qu'ils exercent à Paris ou en province ? Nous n'accepterons pas que la décision des moyens alloués soit laissée à l'appréciation des préfets qui indubitablement se retourneront vers les directeurs départementaux qui aujourd'hui, pour certains, conjuguent les RPS en ETP et en impératifs de service.

Comment accepter les tentatives répétées d'ingérence de la médecine statutaire et de contrôle, véritable bras armé de l'administration, sur les prérogatives relevant uniquement de la médecine de prévention ?

Cette liste hélas, non exhaustive, d'interrogations et de questionnements en termes de santé, sécurité et conditions de travail, révèle ici, combien notre mission en tant que membres du CHSCTRPN est essentielle.

Pour ALLIANCE POLICE NATIONALE, SNAPATSI, SYNERGIE OFFICIERS ET LE SICP, la souffrance au travail ne pourra être endiguée que lorsqu'elle sera considérée et reconnue comme un véritable risque professionnel, de la part de l'employeur pénalement responsable au titre du code du travail.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès verbal de cette séance.